



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv

Paris, le 6 octobre 2016

Communiqué de presse

M. Jean-Jacques URVOAS, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et M. Tayeb LOUH, garde des Sceaux, ministre de la justice de la République populaire et démocratique d'Algérie, ont procédé mercredi 5 octobre 2016 à Paris à la **signature d'une nouvelle convention bilatérale d'entraide judiciaire en matière pénale**. La France et l'Algérie se dotent ainsi d'un cadre renouvelé et moderne pour favoriser et encadrer la coopération judiciaire franco-algérienne dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

La convention autorise notamment **les auditions par visioconférence, le partage des avoirs criminels confisqués, ou encore l'échange d'extraits de casiers judiciaires par voie électronique**. Elle prévoit également des règles de **protection des données personnelles compatibles** avec les engagements européens de la France.

M. Jean-Jacques URVOAS se félicite de l'intensité et de la qualité des relations entre l'Algérie et la France en matière de Justice, du **dialogue constructif et fructueux** noué avec M. Tayeb LOUH, et de la vigueur de la coopération juridique bilatérale, qui se manifeste en particulier par les liens étroits qui unissent les hautes juridictions des deux pays.

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr